

**DECISION RELATIVE A LA DELEGATION DE SIGNATURE POUR LE
DEPARTEMENT DES RESSOURCES MATERIELLES ET DU NUMERIQUE**

Le directeur général du Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie,

- Vu le Code de la santé publique et notamment dans ses articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35,
- Vu le décret du Président de la République en date du 29 avril 2019 nommant monsieur Frédéric VARNIER, directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen à compter du 15 mai 2019,
- Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, en date du 1^{er} juillet 2016, approuvant la convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire Normandie Centre,

DECIDE

Article 1 – Liste des délégataires

Direction des infrastructures et de la reconstruction :

Madame Lucie Lescot, directrice adjointe en charge des infrastructures et de la reconstruction ;
Monsieur Michel Launay, ingénieur chef du service travaux ;
Monsieur Roland Rousselet, ingénieur chef du service prévention ;
Monsieur Franck Voisin, ingénieur chef des services techniques ;
Monsieur Clément Gaumart, ingénieur chef adjoint des services techniques ;
Monsieur Gilles Doublet, ingénieur chef du service sécurité ;
Monsieur Benoit Aissat, responsable adjoint du service sécurité ;
Monsieur Jeremy Marie, responsable du secteur sûreté surveillance ;
Monsieur Guillaume Ledebt, ingénieur chef du service patrimoine ;

Direction de la transformation digitale et des systèmes d'information :

Monsieur Nicolas Bogucki, directeur adjoint en charge de la transformation digitale et du numérique ;
Monsieur Franck Jolivaldt, directeur adjoint en charge de la transformation digitale et du numérique ;
Monsieur Emmanuel Gossieaux, ingénieur en chef en charge de la transformation digitale et du numérique ;
Monsieur Yvan Jaubert, chef de projets informatiques ;
Monsieur Vincent Guesney, chef de projets informatiques ;
Monsieur Patrice Leriche, chef de projets informatiques ;
Monsieur Pierre-Olivier El Guedj, chef de projets informatiques ;
Monsieur Ludovic Theault, chef de projets informatiques ;
Madame Audrey Bouctot, cheffe de projets informatiques ;
Monsieur Ender Aydin, chef de projets informatiques ;
Monsieur Sébastien Tanguy, chef de projets informatiques ;
Madame Anne-Françoise Bourel, cheffe de projets informatiques ;
Monsieur Irvin Madec, chef de projets informatiques ;
Monsieur Christophe Dalibard, chef de projets informatiques ;
Madame Aliénor Letouze, cheffe de projets informatiques ;
Monsieur Laurent Benard, chef de projets informatiques ;
Monsieur Cédric Landru, chef de projets informatiques ;
Monsieur Aymeric Audemarc, chef de projets informatiques ;
Monsieur Lucas Orvain, chef de projets informatiques ;
Monsieur Guillaume Lepotier, chef de projets informatiques ;
Monsieur Stéphane Girot, chef de projets informatiques ;
Monsieur Quentin Marlette, chef de projets informatiques ;
Monsieur Alex Couloigner, chef de projets informatiques ;
Monsieur Vincent Leclerc, chef de projets informatiques ;
Monsieur Jonathan Fovet, chef de projets informatiques ;

Département biomédical :

Monsieur Pierre Lacombe, ingénieur en charge du département biomédical ;
Monsieur Laurent Schwob, ingénieur biomédical ;
Madame Elise Coatannoan, ingénieure biomédicale ;
Madame Catalina Vialle, ingénieure biomédicale ;

Direction des achats et de la logistique :

Monsieur Thomas Jousse, directeur adjoint en charge des achats et de la logistique ;
Madame Hélène Gobé, coordinatrice des achats ;
Madame Roxane Payen, acheteuse CHU & GHT ;
Monsieur Mathieu Olivier, ingénieur logistique ;
Monsieur Pierre Laffitte, ingénieur en charge du département de la restauration ;
Monsieur Pierrick Bougault, ouvrier principal responsable logistique ;
Monsieur Reynald Orange, agent de maîtrise responsable logistique ;
Monsieur François Decourval, technicien supérieur responsable logistique ;
Madame Stéphanie Pecchiura, technicienne supérieure responsable logistique ;
Monsieur Yann Guenier, ouvrier principal logistique ;
Monsieur Romain Madeleine, opérateur logistique ;
Monsieur Romain Creveuil, opérateur logistique ;
Monsieur Henri Perez, opérateur logistique ;
Monsieur Mohamed Cherif Dine, ouvrier principal opérateur logistique ;
Monsieur José Françoise, ouvrier principal opérateur logistique ;
Monsieur Jordan James, ouvrier principal gestionnaire de stock ;
Monsieur Guillaume Desvages, agent d'entretien qualifié ;
Madame Natacha Lopez, agent administratif ;
Monsieur Arnaud Lesquier, agent administratif.

Article 2 – Domaines exclus de la délégation de signature

En dehors des actes expressément délégués dans la présente délégation, il est réservé au directeur général la signature des actes d'engagement ainsi que des avenants des marchés conclus pour l'établissement :

- en vue de la réalisation de missions d'études et de conseil pour le compte de la direction générale ou à la demande du directeur général.

Article 3 – Dispositions relatives à la direction des infrastructures et de la reconstruction

Délégation de signature est donnée à **madame Lucie Lescot**, directrice adjointe en charge de la direction des infrastructures et de la reconstruction (DIR) et de la filière *travaux/ maintenance/ énergies* du GHT Normandie Centre, à l'effet de signer dans la limite des attributions relevant de la direction dont elle a la charge, dans le respect des crédits ouverts à l'EPRD, et dans le cadre des prévisions mensualisées d'engagement, tous actes, attestations, correspondances et conventions en vue d'assurer la gestion courante et la continuité des activités administratives et l'ensemble des pièces issues des services qui composent sa direction dans le cadre de la gestion courante, notamment et de manière non restrictive les déclarations de travaux, les dépôts de permis de construire.

Madame Lucie Lescot reçoit en outre délégation de signature pour :

- **Dispositions relatives à la commande publique :**
 - l'ensemble des pièces nécessaires à la passation et à la conclusion des marchés, se rapportant :
 - aux travaux et services, inférieurs à 400 000 euros hors taxe relevant de sa direction et des établissements parties du GHT Normandie Centre,
 - aux besoins urgents de la filière *travaux/ maintenance/ énergies* d'un établissement partie du GHT Normandie Centre afin de garantir la continuité du service et la sécurité des personnels.

AV

- les documents portant engagement à participer à des procédures portées par des groupements de commande ou centrales d'achats auxquels le CHU a adhéré en son nom propre ou en sa qualité d'établissement support du GHT,
 - les avenants inférieurs à 40 000 euros hors taxe ou décision de résiliation des marchés conclus pour les besoins du CHU ou des établissements parties du GHT,
 - les actes et courriers relatifs à l'exécution des marchés publics, y compris la gestion pré-contentieuse, quel que soit le montant des marchés,
 - les pièces comptables d'exécution et de paiement des marchés publics du CHU Caen Normandie,
 - les pièces nécessaires à la passation et ou à l'exécution des contrats de concession du CHU Caen Normandie.
- **Dispositions relatives à l'occupation du domaine :**
- les conventions d'occupation du domaine,
 - les conventions de mise à disposition des locaux à titre précaire et révocables.
- **Dispositions relatives aux contentieux :**
- l'ensemble des actes relevant de la gestion contentieuse et des indemnisations par les assurances relatives à l'exécution des marchés publics,
 - les dépôts de plainte et actions en justice pour le compte de l'établissement pour les affaires relevant de la direction dont elle a la charge.

En cas d'absence ou d'empêchement de **madame Lucie Lescot**, délégation de signature est donnée dans les mêmes termes et conditions à **monsieur Thomas Jousse**, directeur adjoint en charge des achats et de la logistique, en vue de signer les mêmes pièces et documents.

En cas d'absence ou d'empêchement de **madame Lucie Lescot** et de **monsieur Thomas Jousse**, délégation de signature est donnée aux agents identifiés dans la liste des délégataires en vue de signer les actes et pièces suivantes relatifs à leur domaine d'activité respectif : attestations de service fait et procès-verbaux de levée de réserve.

En cas d'absence ou d'empêchement de **madame Lucie Lescot** et de **monsieur Thomas Jousse**, **messieurs Gilles Doublet, Jeremy Marie et Benoit Aïssat**, responsables du service de sécurité, sont habilités à déposer plainte pour le compte de l'établissement.

Article 4 – Dispositions relatives à la direction des achats et de la logistique

Délégation de signature est donnée à **monsieur Thomas JOUSSE**, directeur adjoint en charge de la direction des achats et de la logistique (DAL), à l'effet de signer, dans la limite des attributions relevant de la direction dont il a la charge, dans le respect des crédits ouverts à l'EPRD, et dans le cadre des prévisions mensualisées d'engagement, tous actes, attestations, correspondances, conventions en vue d'assurer la gestion courante et la continuité des activités administratives et l'ensemble des pièces issues des services qui composent sa direction dans le cadre de la gestion courante.

Monsieur Thomas Jousse reçoit en outre délégation de signature pour :

- **Dispositions relatives à la commande publique :**
 - l'ensemble des pièces nécessaires à la passation et à la conclusion des marchés, se rapportant :
 - aux fournitures et services à caractère hôtelier et général, inférieurs à 400 000 euros hors taxe du CHU Caen Normandie et des établissements parties du GHT Normandie Centre,
 - aux besoins urgents en matière de fourniture et services à caractère hôtelier et général d'un établissement partie du GHT Normandie Centre afin de garantir la continuité du service et la sécurité des personnels.
 - les documents portant engagement à participer à des procédures portées par des groupements de commande ou centrales d'achats auxquels le CHU a adhéré en son nom propre ou en sa qualité d'établissement support du GHT,

- les avenants inférieurs à 40 000 euros hors taxe ou décision de résiliation des marchés conclus pour les besoins du CHU ou des établissements parties du GHT,
- les actes et courriers relatifs à l'exécution des marchés publics, y compris la gestion pré-contentieuse, quel que soit le montant des marchés,
- les pièces comptables d'exécution et de paiement des marchés publics du CHU Caen Normandie,
- les pièces nécessaires à la passation et ou à l'exécution des contrats de concession du CHU Caen Normandie.

▪ **Dispositions relatives aux contentieux :**

- l'ensemble des actes relevant de la gestion contentieuse et des indemnisations par les assurances relatives à l'exécution des marchés publics, aux dommages aux biens et aux dossiers d'indemnisation relatifs aux pertes d'exploitation,
- les dépôts de plainte et actions en justice pour le compte de l'établissement pour les affaires relevant de la direction dont il a la charge.

En cas d'absence ou d'empêchement de **monsieur Thomas Jousse**, délégation de signature est donnée dans les mêmes termes et conditions à **madame Lucie Lescot**, en vue de signer les mêmes pièces et documents.

Au titre du département des achats :

En cas d'absence ou d'empêchement de **monsieur Thomas Jousse** et de **madame Lucie Lescot**, délégation de signature est donnée dans les mêmes termes et conditions à **madame Hélène Gobé**, attachée principale en charge du département des achats et de la filière *achats généraux* du GHT Normandie Centre, en vue de signer les mêmes pièces et documents se rattachant au secteur des achats de la direction des achats et de la logistique. En cas d'empêchement de **monsieur Thomas Jousse**, de **madame Lucie Lescot** et de **madame Hélène Gobé**, délégation de signature est donnée aux agents identifiés dans la liste des délégataires en vue de signer les actes et pièces suivantes relatifs à leurs domaines d'activité respectifs : bons de livraison de réception.

Au titre du département logistique :

En cas d'absence ou d'empêchement de **monsieur Thomas Jousse** et de **madame Lucie Lescot**, délégation de signature est donnée à **monsieur Mathieu Olivier**, ingénieur logistique, en vue de signer les actes et pièces suivantes relatifs à son domaine d'activité : procès-verbaux d'admission et attestations de service fait. En cas d'absence ou d'empêchement de **monsieur Thomas Jousse**, de **madame Lucie Lescot** et de **monsieur Mathieu Olivier**, délégation de signature est donnée aux agents identifiés dans la liste des délégataires en vue de signer les actes et pièces suivantes relatifs à leurs domaines d'activité respectifs : bons de livraison de réception.

Au titre du département restauration :

En cas d'absence ou d'empêchement de **monsieur Thomas Jousse** et de **madame Lucie Lescot**, délégation de signature est donnée à **monsieur Pierre Laffitte**, ingénieur en charge du département restauration pour signer, dans la limite des attributions relevant du département dont il a la charge, dans le respect des crédits ouverts à l'EPRD, dans le cadre des prévisions mensualisées d'engagement et en application du plan d'investissement, tous actes, attestations, correspondances, conventions, bons de commande et décisions relatifs à la conduite et à l'exécution de ses missions, à l'exception de la passation et de l'exécution des marchés publics supérieurs à 40 000 euros hors taxe.

Au titre des procurations postales :

En cas d'absence ou d'empêchement de **monsieur Thomas Jousse** et de **madame Lucie Lescot**, délégation de signature est donnée à **monsieur Mathieu Olivier**, ingénieur logistique, pour signer les procurations postales établies au profit des professionnels du CHU de Caen Normandie et des patients hospitalisés.

En cas d'absence ou d'empêchement de **monsieur Thomas Jousse**, de **madame Lucie Lescot** et de **monsieur Mathieu Olivier**, délégation de signature est donnée à **madame Natacha Lopez** puis, en cas d'empêchement de cette dernière, à **monsieur Guillaume Desvages**, et à **monsieur Arnaud Lesquier**, agent administratif pour signer les procurations postales établies au profit de professionnels du CHU de Caen Normandie et de patients hospitalisés.

▪ **Disposition spécifique à la comptabilité matière :**

En référence au tome III de l'instruction budgétaire et comptable M21, la comptabilité matière est tenue par **monsieur Thomas Jousse**. Au titre de comptable matière, **monsieur Thomas Jousse**, reçoit délégation pour signer la balance de clôture des stocks.

En cas d'absence ou d'empêchement de **monsieur Thomas Jousse**, délégation de signature est donnée à **madame Lucie Lescot** pour signer dans les mêmes termes et conditions la balance de clôture des stocks.

Article 5 – Dispositions relatives à la direction de la transformation digitale et des systèmes d'information

Délégation de signature est donnée à **monsieur Nicolas Bogucki**, directeur adjoint en charge de la direction de la transformation digitale et des systèmes d'information (DTDSI) et de la filière *systèmes d'information* du GHT Normandie Centre, à l'effet de signer dans la limite des attributions relevant de la direction dont il a la charge, dans le respect des crédits ouverts à l'EPRD, et dans le cadre des prévisions mensualisées d'engagement, tous actes, attestations, correspondances, conventions en vue d'assurer la gestion courante et la continuité des activités administratives et l'ensemble des pièces issues des services qui composent sa direction dans le cadre de la gestion courante.

Monsieur Nicolas Bogucki reçoit en outre délégation de signature pour :

▪ **Dispositions relatives à la commande publique :**

- l'ensemble des pièces nécessaires à la passation et à la conclusion des marchés, se rapportant :
 - aux fournitures et services liés à l'informatique et aux télécommunications inférieurs à 400 000 euros hors taxe, du CHU Caen Normandie et des établissements parties du GHT Normandie Centre,
 - aux besoins urgents, liés à la filière *systèmes d'information*, d'un établissement partie du GHT Normandie Centre afin de garantir la continuité du service et la sécurité des personnels.
- les documents portant engagement à participer à des procédures portées par des groupements de commande ou centrales d'achats auxquels le CHU a adhéré en son nom propre ou en sa qualité d'établissement support du GHT,
- les avenants inférieurs à 40 000 euros hors taxe ou décision de résiliation des marchés conclus pour les besoins du CHU ou des établissements parties du GHT,
- les actes et courriers relatifs à l'exécution des marchés publics, y compris la gestion pré-contentieuse, quel que soit le montant des marchés,
- les pièces comptables d'exécution et de paiement des marchés publics du CHU Caen Normandie,
- les pièces nécessaires à la passation et ou à l'exécution des contrats de concession du CHU Caen Normandie.

▪ **Dispositions relatives aux contentieux :**

- les dépôts de plainte et actions en justice pour le compte de l'établissement pour les affaires relevant de la direction dont il a la charge.

En cas d'absence ou d'empêchement de **monsieur Nicolas Bogucki**, délégation de signature est donnée dans les mêmes termes et conditions à **monsieur Franck Jolivaldt**, adjoint à la direction de la transformation digitale et des systèmes d'information, en vue de signer les mêmes pièces et documents.

En cas d'absence ou d'empêchement de **monsieur Nicolas Bogucki** et de **monsieur Franck Jolivaldt**, délégation de signature est donnée dans les mêmes termes et conditions à **monsieur Emmanuel Gossieaux**, ingénieur en chef en vue de signer les mêmes pièces et documents.

En cas d'absence ou d'empêchement de **monsieur Nicolas Bogucki**, de **monsieur Franck Jolivaldt** et de **monsieur Emmanuel Gossieaux** délégation de signature est donnée aux chefs de projets informatiques identifiés dans la liste des délégataires en vue de signer les actes et pièces suivantes relatifs à leur domaine d'activité respectif : bons de livraison, et attestations de service fait.

AV

Article 6 – Dispositions relatives au département biomédical

Délégation de signature est donnée à **monsieur Pierre Lacombe**, ingénieur en chef en charge du département biomédical et de la filière *biomédicale* du GHT Normandie Centre, à l'effet de signer dans la limite des attributions relevant du département dont il a la charge, dans le respect des crédits ouverts à l'EPRD, et dans le cadre des prévisions mensualisées d'engagement, tous actes, attestations, correspondances, conventions en vue d'assurer la gestion courante et la continuité des activités administratives dans le cadre de la gestion courante.

Monsieur Pierre Lacombe reçoit en outre délégation de signature pour :

- **Dispositions relatives à la commande publique :**
 - l'ensemble des pièces nécessaires à la passation et à la conclusion des marchés, se rapportant :
 - aux fournitures et services relevant du domaine biomédical et de la biologie, inférieurs à 400 000 euros hors taxe du CHU Caen Normandie et des établissements parties du GHT Normandie Centre,
 - aux besoins urgents, liés à la filière *biomédicale* et à la filière *biologie* d'un établissement partie du GHT Normandie Centre afin de garantir la continuité du service et la sécurité des personnels.
 - les documents portant engagement à participer à des procédures portées par des groupements de commande ou centrales d'achats auxquels le CHU a adhéré en son nom propre ou en sa qualité d'établissement support du GHT,
 - les avenants inférieurs à 40 000 euros hors taxe ou décision de résiliation des marchés conclus pour les besoins du CHU ou des établissements parties du GHT,
 - les actes et courriers relatifs à l'exécution des marchés publics, y compris la gestion pré-contentieuse, quel que soit le montant des marchés,
 - les pièces comptables d'exécution et de paiement des marchés publics du CHU Caen Normandie,

En cas d'absence ou d'empêchement de **monsieur Pierre Lacombe**, délégation de signature est donnée dans les mêmes termes et conditions à **monsieur Laurent Schwob**, ingénieur, en vue de signer les mêmes pièces et documents.

En cas d'absence ou d'empêchement de **monsieur Pierre Lacombe** et de **monsieur Laurent Schwob** délégation de signature est donnée aux ingénieurs biomédicaux identifiés dans la liste des délégataires en vue de signer les actes et pièces suivantes relatifs à leur domaine d'activité respectif : procès-verbaux d'admission et attestations de service fait.

Article 7 – Exclusions

Sont exclus de cette délégation, les actes ci-après :

- les décisions d'attribution des marchés supérieurs 400 000 euros hors taxe ;
- les avenants supérieurs 40 000 euros hors taxe ;
- la gestion administrative des personnels.

Article 8 – Dépôt de signature

Cette délégation est assortie de l'obligation pour les délégataires de déposer leur signature auprès de la direction des affaires générales et juridiques, et de rendre compte à l'autorité délégante des opérations réalisées, ainsi que de toute difficulté sérieuse ou pressentie, ou situation particulière rencontrées au cours de ces missions.

Article 9 – Dénonciation

Cette délégation de signature peut être dénoncée à tout moment, sans préavis.

La présente décision abroge et remplace la décision n° 2021.118. Elle prend effet à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs du département du Calvados.

AV

Article 10 – Effet de publicité

La présente décision sera publiée sur le site du CHU Caen Normandie et transmis à monsieur le Préfet du Calvados pour publication au recueil des actes administratifs du département. Elle est notifiée aux intéressés. Elle sera portée à la connaissance de madame la trésorière principale et aux tiers par affichage au sein de l'établissement.

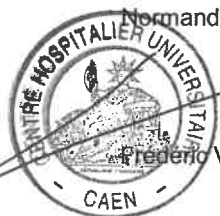
Article 11 – Recours

La présente décision peut à compter de sa publication, faire l'objet dans un délai de deux mois d'un recours devant le tribunal administratif de Caen.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Caen, le 10 juin 2022

Le directeur général du CHU Caen Normandie,
Directeur de l'établissement support du GHT
Normandie Centre



Frédéric VARNIER